

Rapport de la Commission ad hoc

Préavis municipal n° 37/2026 - Réfection des chemins AF – Plaine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission ad hoc composée de :

- Michel Bovet, Joaquim Vez, Martin Cédric (président), Sandrine Cavin (suppléante)

S'est réunie le 10 février 2026 en salle de Commune en présence de la Municipalité représentée par :

- Pascal Agassis, municipal en charge du dossier
- Julien Burnens, vice-syndic
- Thierry Salzmann, syndic

La commission s'est réunie le 24.02.2026, pour délibérer sur l'objet du préavis.

Le mandat technique est piloté par le bureau Jaquier Pointet, géomètre, qui a réalisé un inventaire complet de l'ensemble des chemins AF. Ceux-ci ont été classifiés en trois catégories (1 – 2 – 3) selon leur état et leur niveau d'intervention nécessaire.

Procédure d'adjudication

Les soumissions et comparatifs ont été réalisés conformément à une procédure SIMAP (marchés publics). Quatre soumissionnaires remplissaient les critères d'adjudication et ont été retenus comme conformes. Un soumissionnaire n'a pas été retenu, ne répondant pas aux critères fixés dans le dossier d'appel d'offres.

Descriptif des travaux

Les travaux sont prévus sur une durée estimée **à 12 semaines.**

- Une partie des chemins sera réalisée en enrobé bitumineux.
- Certains tronçons plus courts seront réalisés ou maintenus en béton.

La planification tient compte de la typologie des terrains et des contraintes techniques spécifiques, notamment en zones de protection des eaux.

Observations et recommandations de la commission

La commission est favorable au projet présenté et reconnaît la nécessité d'intervenir sur un réseau vieillissant, indispensable aux exploitations agricole et Traffic sur les chemins actuels.

Néanmoins, certains points méritent clarification ou attention particulière avant le démarrage des travaux :

1. Remblayage de certaines parcelles communales

Il semble que certaines portions de parcelles communales n'aient pas été remblayées par l'entreprise Dynaeco Sol, notamment à proximité de la station de pompage (parcelle 108), le long du chemin en terre ainsi que le long du DP 34.

La commission souhaite qu'un état des lieux précis soit réalisé et que ces éléments soient clarifiés, et éventuellement terminés avant d'entreprendre ses travaux de mise à neuf de ce réseau de chemins ou lors des travaux pour la réalisation des chemins. La commission estime que les terres excavées sous les chemins pourraient, dans la mesure du possible et selon leur qualité, être valorisées sur les parcelles communales concernées plutôt que d'être évacuées en décharge, environ (3 à 5'000 m3).

Cette solution permettrait :

- de limiter les coûts d'évacuation,
- de réduire l'impact environnemental,

- d'optimiser les ressources disponibles localement.

2. Coordination avec les usagers et agriculteurs

La commission attire l'attention de la Municipalité sur la nécessité d'une communication claire et anticipée auprès de l'ensemble des usagers des chemins, en particulier les agriculteurs concernés.

Un esprit collaboratif sera indispensable afin de coordonner les travaux avec les activités agricoles et les travaux des champs sur les tronçons impactés.

Conclusion

La commission a pris connaissance du plan de financement présenté dans le préavis, dont une bonne partie est financée par les AF (cantonales et fédérales), 54%, ce qui est déjà bien.

La municipalité est entrain de se pencher, sur un règlement d'utilisation des chemins. La commission souhaite que celui-ci permette de pouvoir clarifier les responsabilités en cas de dégâts ou travaux sur les parcelles agricoles privées et communales.

Au vu des éléments présentés et des échanges avec la Municipalité, la commission ad hoc est favorable à l'acceptation du préavis municipal n° 37/2026, sous réserve que les points évoqués ci-dessus soit étudié avec attention.

En conclusion, il semble véritablement indispensable de réaliser ses travaux au vu de l'état actuel de ses chemins.

Pour la Commission ad-hoc:

Martin Cédric

Joaquim Vez

Michel Bovet

Sandrine Cavin (suppl.)